



Auxiliaire de puériculture

Missions

Travail auprès de l'enfant de 0 à 4 ans :

- ▶ soins d'hygiène, de sécurité et de confort à l'enfant et à sa mère
- ▶ observation et recueil de données relatives à l'état de santé de l'enfant et de sa mère
- ▶ aide auprès de la puéricultrice, de l'infirmière ou de la sage femme lors des soins
- ▶ entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et/ou de sa mère et réfection des lits
- ▶ entretien du matériel de soin
- ▶ transmission des observations par écrit et par oral pour maintenir la continuité des soins
- ▶ accueil, information, accompagnement de l'enfant et de son entourage
- ▶ éducation, aide et accompagnement dans les activités quotidiennes (repas, toilette, jeux...)
- ▶ entretien du matériel et gestion des stocks
- ▶ réalisation d'animations d'éveil et de loisirs

Conditions de travail

Où ?

- ▶ crèches collectives
- ▶ pouponnières
- ▶ centres d'action médico-sociale précoce
- ▶ instituts spécialisés pour enfants handicapés
- ▶ centre de protection maternelle et infantile
- ▶ maison d'enfant à caractère social
- ▶ haltes garderies
- ▶ foyers de l'enfance
- ▶ jardins d'enfants
- ▶ maisons maternelles
- ▶ centres d'hébergement
- ▶ services hospitaliers

Comment ?

- ▶ travail en horaire de nuit
- ▶ travail les dimanches et jours fériés

Exigences

- ▶ sens des responsabilités
- ▶ sens du travail en équipe
- ▶ sens de l'observation, être à l'écoute
- ▶ capacité à innover, à être créatif
- ▶ aimer le contact avec les enfants et les parents
- ▶ esprit d'initiative
- ▶ sens de l'organisation, disponibilité, motivation, participation, patience
- ▶ sens des relations humaines
- ▶ sens du dialogue
- ▶ aptitude au changement
- ▶ sens du service public

Salaires

Début de carrière 1 100 euros brut – fin 1 800 euros



Auxiliaire de puériculture

Formations

Le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture se prépare en 1 an. Le recrutement dans les écoles s'effectue par concours. Pour s'inscrire à ces concours, il faut avoir 17 ans au moins et être titulaire du brevet des collèges ou du CAP petite enfance ou du BEP carrières sanitaires et sociales ou encore du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Les titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales et du BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles) sont dispensés de l'épreuve écrite. Si vous n'êtes titulaire d'aucun diplôme, mais que vous avez suivi une classe de première ou que vous justifiez d'une expérience professionnelle de deux ans dans le secteur hospitalier ou médico-social, ou de trois ans dans tout autre secteur, vous pourrez également participer au concours. Le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture est délivré par la DRASSIF.

Evolution

Après 3 ans en milieu professionnel, préparation du concours d'entrée en Institut de Formation aux Soins Infirmiers pour le diplôme d'état d'infirmier ou le diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Centres de formation

Préparation aux concours

AGPF

48 avenue de la division Leclerc – 78410 Aubergenville
tel : 01 30 90 09 64

FORMATION

Lycée Henri Matisse
55 rue de Montfort 78190 Trappes

Formation à distance

Centre national d'enseignement à distance CNED

Tel : 05 49 49 94 94
www.cned.fr

Pour en savoir +

www.sante.gouv.fr
www.unassad.net
www.supdecours.net
www.prepasante.com

A consulter : fiche CIDJ n°2.782, fiche ROME n°11113

Ou s'informer : centre de gestion de la grande couronne
15 rue Boileau 78008 Versailles cedex – tel : 01 39 49 63 00
www.centresdegestion.org

ANPE spécialisée : Denfert Rochereau – Pole social 104 boulevard Arago
75014 Paris – Tél. : 01 43 26 06 55

Presse spécialisée : ASH www.ash.tm.fr